

ASSEMBLEE GENERALE DU 26/10/2022

VŒU N° 2

Vœu présenté par la Commission des Finances :

Les engagements se faisant directement via footclubs en début de saison, le District sera autorisé à prélever 70% du montant total de la saison précédente sur les comptes bancaires des clubs (engagements et cotisation annuelle).

Application fin de saison.